

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR Du Mercredi 29 avril 2020

Sont convoqués à 18h30, le Mercredi 29 avril 2020, les membres du Comité Directeur du Codep Gard FFESSM, les présidents de commission, les présidents de clubs.

Président de séance : Samuel MATHIS

Secrétaire de séance : Séverine ROMESTANT

Membres du Comité directeur présents : Samuel MATHIS, Pierre LAVALLÉE, Christian TOULMONDE, Sylviane PELOUZE, Séverine ROMESTANT, Stéphane AMALBERTI, Mathieu DUBOIS, Fabrice QUINTIERI, Rémy TASSA

Absents : Bernard FABIANI, Éric GONTIER, Maurice DONATELLA, GONTIER Karine, Nicole FABIANI Benoît SAN NICOLAS

Présidents de Commission présents (hors Comité directeur) : Jean-Marc MOLIMARD, Nicole TOULMONDE, Gérard AUZILHON, Françoise LEVY et Cyrielle BERNARD, Alice DUBOIS.

Excusés : Dr. Karen ZERBIB-POPIOLEK, Alain FOURNET

Absent : Roland TOMATIS

Sont invités : Nicole BOULAY (Présidente FFESSM OPM), Jean-Pierre MONTSENY (Secrétaire FFESSMP- OPM), Jean Claude FILLIOUX (CP Alès)

La réunion du Comité Directeur est ouverte à 18h45 par le Président Samuel MATHIS qui remercie, pour leur présence, tous les participants et plus particulièrement Mme BOULAY et M. MONTSENY. Il est ravi de voir les membres du CODIR après une si longue période et annonce la nécessité de mener une réflexion quant à la reprise de notre activité.

Il remercie M. AMALBERTI pour l'organisation de la réunion.

Intervention de M. MONTSENY sur la reprise des activités :

Il se rait de ce partage et précise qu'il n'a pas d'informations spécifiques sur la reprise de l'activité. Une réflexion a été menée par le CODIR FFFESSM-OPM sur des pistes de sortie de confinement mais elles sont dans l'attente de directives nationales : le sport bien qu'utile n'est pas prioritaire et sera traité ultérieurement.

Il ajoute que le communiqué du Ministère des sports met fin à la saison professionnelle et les activités confinées ne sont pas à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 07 janvier 2020
- Retour d'expérience sur l'AGO – M. MATHIS
- Présentation Rugby subaquatique – M. BREUT (sous réserve)
- Projet plan d'eau Vergèze et Bellegarde – Convention FPG30 (Présentation Cyrielle et Mathieu)
- Calendrier de reprises des activités fédérales et des événements (Festival des 30 – Championnat Apnée)
- Difficultés rencontrées par les clubs durant la période de confinement

PV réunion du 29 avril 2020
Secrétaire de séance : Séverine ROMESTANT

- Questions diverses

Approbation du P.V du C.D du 07 janvier 2020 :

Pas de remarques.

Décision 30 / 01 adoptée.

Retour d'expérience sur l'AGO – M. MATHIS

M. MATHIS stipule que l'ODJ était extrêmement chargé et explique que le temps de présentation (5 à 7 minutes) permet une synthèse et une présentation des éléments clefs de chaque commission pour préparer l'avenir dans le cadre la prochaine olympiade. Il rappelle que la réunion des commissions avant l'AG a été imposé conformément au fonctionnement de notre Fédération depuis ce mandat

Il interroge ensuite les présidents des commissions et présidents de club sur le format de notre AG

* Commission Biologie et environnement subaquatiques : beaucoup de monde avec échanges fructueux mais le temps a été un peu court ; la formule idéale semble pour garder les personnes à l'AG.

* Commission PSP : Le format convient bien que court. Le choix d'une absence de présentation était prévu pour laisser une plus grande part à la discussion pour l'évolution de la commission

* Commission Tir sur cible : pas de représentation en raison de l'absence de participants ; la volonté d'une montée en puissance de la commission est annoncée.

* Commission Technique : président de clubs et cadres, timing intéressant pour la réunion bien que serré pour la présentation en AG

* Président de clubs : les réunions commissions sont un bon format. Pendant l'AG, il est nécessaire d'être plus synthétique car le propos est très dense.

M. MATHIS interroge par la suite les commissions sur les intentions pour la prochaine olympiade.

* Commission PSP : personne ne s'est présenté pour prendre le relais.

* Commission Biologie et environnement subaquatiques : l'avenir est presque assuré.

Il explique que, pour le CODIR, le bilan sera à revoir : certains points seraient à traiter par ailleurs.

L'AG Élective à venir doit se dérouler avant celle du CODIR FFESSM-OPM : une date est à définir

M. MONTSENY précise qu'il n'y a pas de date prévue à ce jour.

Mme BOULAY explique que l'ANS et le Ministère des Sports ont émis la possibilité de différer leur AG jusqu'au 30 avril 2021. Toutefois, la plupart des régions semble avoir pris la décision de ne pas décaler les AGE.

M. MATHIS rappelle que la date de convocation est à venir si l'on veut rester dans les délais.

Mme BOULAY répond que le CDN de juin sera certainement décalé et qu'aucune réponse ne pourra être donnée avant cette date.

Présentation Rugby subaquatique – M. BREUT (sous réserve)

M. BREUT n'a pas répondu à l'invitation. Le point est remis à une réunion ultérieure.

Projet plan d'eau Vergèze et Bellegarde – Convention FPG30 (Présentation Cyrielle et Mathieu)

Les Commissions Biologie et Environnement Subaquatiques et Technique présentent le projet en expliquant que le plan d'eau est une résurgence souterraine des sources Perrier à Vergèze et que la FFDPPMA a pris contact avec le CODEP30 FFESSM pour un prêt de matériel afin d'installer des récifs artificiels et d'en mesurer l'impact sur le vivier. Le CODEP30 FFESSM a proposé son aide à l'installation et au comptage avec la mise en place d'une convention tripartite

qui stipule les obligations du CODEP30 (encadrants, matériel, présence sur les sites / comptage avant et après la pose de récifs / actions auprès des scolaires en lien avec la FFDPMA).

M. MATHIS précise que c'est un projet ancien puisqu'il avait rencontré auparavant le maire de Vergèze pour signaler l'intérêt de la FFESSM dans ce cadre. Il signale vouloir obtenir l'autorisation d'envisager une pratique à définir dans ces plans d'eau.

M. DUBOIS signale que la ville de Bellegarde a aussi pris contact dans ce sens-là et que le projet est mis en attente de fin de confinement.

M. FILLIOUX demande quel en serait l'intérêt pour la plongée.

M. DUBOIS répond que l'exploitation permettra de découvrir la faune et la flore en eau douce et sera une alternative pour la formation (GP N4) et en cas de conditions météo défavorables pour la mer.

Mme BOULAY se réjouit de cette initiative dont le but est de repeupler le bassin en déficit de vivier et précise que la convention devra intégrer une institution au niveau de la Gestion du Territoire. Elle signale un intérêt durable pour cette action avec un suivi participatif du CODEP30 pour l'aspect scientifique. En effet, le comptage zéro (avant pose des récifs) est très important. Des renseignements seront pris auprès des Régions ayant déjà ce genre de projet. La carte du site sera à fournir.

M. MATHIS précise que le site de plongée dans le cadre de plongée plaisir n'est pas pour l'immédiat mais sera à faire évoluer tout en gardant à l'esprit que la FFESSM ne soit pas que de la main d'œuvre afin d'impliquer d'autres commissions : la Mairie ayant d'ores et déjà donné tacitement une autorisation pour l'activité biologique.

Mme BOULAY rappelle qu'il faut impérativement penser à vite positionner les conditions d'accès au site, point qui pose le plus souvent problème pour l'exploitation.

M. FILLIOUX signale avoir vécu ce genre de projet par le passé dans une autre région et se montre très intéressé par le projet malgré les difficultés d'accès et de d'accueil qui pourraient se présenter.

La convention sera envoyée à Nicole BOULAY.

Mme BOULAY rappelle que le nettoyage ponton du site de la Bordelaise à Thau a impliqué une réunion à la DDTM avec une quinzaine d'institutions : la prudence est de mise pour la gestion de ce projet.

Calendrier de reprises des activités fédérales et des évènements (Festival des 30 – Championnat Apnée)

* Championnat Régional Apnée :

Mme BOULAY préfère différer à après septembre mais il apparaît fort probable que les championnats de France soient annulés. Cette manifestation pourrait devenir une relance de l'activité, dans l'attente d'une réponse de la Commission Apnée FFESSM OPM.

M. MATHIS annonce que cela sera ainsi dit à la Mairie de Nîmes (lieux et subventions).

* Festival des 3 « O » :

M. MOLIMARD annonce un report du festival demandé pour le samedi 5 septembre et être dans l'attente d'une validation par la Mairie de Nîmes. Le jury a déjà œuvré et attend la date pour donner les résultats. Il a été décidé d'attendre début août pour prendre la décision finale pour le maintien ou l'annulation de la manifestation qui a vu onze régions représentées soit vingt départements, trente-sept clubs, pour un total de quarante-sept participants (dont certains issus de La Réunion).

M. MATHIS rappelle que le Carré d'Art est le lieu idéal pour cette manifestation qui a un beau rayonnement.

Mme BOULAY signale sa volonté de maintenir la manifestation et au besoin d'envisager le streaming,

M. MATHIS remercie Mme BOULAY pour l'idée que nous creuserons en fonction de l'évolution de l'épidémie
M. DUBOIS précise que le vernissage peut avoir lieu ultérieurement.

M. MATHIS demande ce qu'il en est des dépenses engagées.

M. MOLIMARD répond que les factures seront fournies à la Mairie de Nîmes (lots environ 600€ et photos 550 €) et que la subvention (1500 €) sera utilisée et les justificatifs fournis.

Difficultés rencontrées par les clubs durant la période de confinement

M. FILLIOUX précise que l'absence d'entraînements piscine est difficile mais que le maintien en forme se fait par d'autres moyens. Il précise ne pas rencontrer d'autres difficultés. Il demande des informations sur une reprise au 15 juin, sur les piscines, les SCA.

Mme BOULAY répond que le Ministre des sports rappelle que rien n'est décidé pour la reprise des sports en dehors du Haut-Niveau. Il est nécessaire d'attendre que tous les Ministères impliqués se soient réunis et aient élaboré les fiches métier. Les questions restent en suspens quant aux modalités.

M. FILLIOUX demande ce qu'il en sera des plongées à l'étranger comme l'Espagne.

Mme BOULAY répond que la reprise d'activités sera régionale (déplacement limité) avec un déconfinement progressif et précise qu'il faudra apporter un soutien aux SCA régionales.

M. MATHIS interroge un représentant de SCA sur l'impact du confinement

M. QUINTIERI répond que l'aide de l'État permet économiquement de « respirer ». Réside le problème de l'avant-saison qui entraîne un entretien important du matériel. Il annonce avoir des difficultés pour envisager l'après, comme l'application des gestes barrières.

M. MATHIS précise que la plongée mer est envisageable mais que, pour l'application gestes barrières, cela va nécessiter beaucoup de créativité, difficultés à appliquer sur notre activité. Il demande ce qu'il en est de cette réflexion au niveau du Collège des Instructeurs.

M. MONTSENY explique qu'il n'y a pas de réflexion menée pour l'instant mais qu'Alain FORET suit des pistes de réflexion (mesures d'hygiène à adopter, mesures de distanciation tributaire de la taille des embarcations) qui seront présentées en temps et en heure.

Pour l'instant, le consensus serait que la mise en garde gouvernementale suivra l'avis de MED SUBHYP (imposer un nouveau CACI avec dépistage obligatoire et examens en fonction du résultat du test) qui risque de bloquer la reprise de l'activité. Dans tous les cas, il faut attendre les directives gouvernementales en fonction des secteurs d'activités pour avancer une date et les conditions de reprises.

Questions diverses

* Calendrier :

Nettoyage Port-Camargue reporté au 19 septembre (journée nationale) : il est demandé aux Présidents de clubs de communiquer la date vers leurs plongeurs pour une présence maximale.

Commission Technique : tout le calendrier est reporté à après septembre.

Mme DUBOIS pose une question pour la Commission Médicale : Plongée Enfants, qu'en est-il ?

Mme BOULAY répond que la question sera posée ultérieurement car la Commission Médicale réfléchit en priorité au plongeur adulte atteint ou non atteint.

* Point Trésorerie :

M. TOULMONDE ne signale pas de difficulté particulière, mise à part la subvention de la Ville de Nîmes qui sera à justifier par les factures.

Facturation de la Fosse :

M. LAVALLEE précise que la facturation à jour et sera transmise au Trésorier d'ici fin juin.

* Secourisme et sac oxygénothérapie mis à disposition de tous les clubs voté lors de l'AG :

Le dossier n'est pas avancé : des devis et protocoles seront proposés au CODIR puis aux clubs.

* ANS :

M. MATHIS explique que la préparation a été longue et fastidieuse à destination des clubs et que le bilan diffère du résultat final.

Mme BOULAY précise que la préparation en amont par la FFESSM-OPM a permis de se préparer au mieux mais que l'ANS a pris du retard dans son calendrier : ce qui a entraîné des disparités entre ce qui été prévu et ce qui est. Elle explique que le travail est fait par la FFESSM-OPM et non plus par DDJCS :

- montant alloué pour la région 58 000€ (pour CODEP et clubs)
- le CODEP peut être porteur d'une demande pour plusieurs clubs (projet associatif, montant minimal)
- le Comité régional répartira l'enveloppe régionale en fonction de la pertinence des critères imposés par l'ANS.

M. FILLIOUX demande qui fait l'inscription sur « le compte asso ».

Mme BOULAY répond qu'elle peut être réalisée par le CODEP mais précise que la formation de dirigeants ne sera validée que pour les CODEP bien que beaucoup de clubs en aient fait la demande.

M. MATHIS précise chaque club fait sa propre demande pour sa subvention.

Mme BOULAY explique qu'une extraction des demandes de chaque club sera effectuée afin que chaque CODEP émette un avis avant validation par le Régional qui vérifiera la conformité du dossier (pièces justificatives, budget clair) avant examen de toute demande.

Elle précise que l'ANS souhaite que, d'ici 2024, les clubs gèrent eux-mêmes leur dossier bien que la procédure se soit complexifiée.

* Queue de sirènes :

M. QUINITIERI explique que, pour l'achat de matériel pour un montant de 700€, une demande de devis a été effectuée et sera soumise au CODIR.

M. MATHIS signale que ce domaine n'est pas tout à fait réglementé mais qu'il sera à envisager sous l'aspect ludique et comme une vitrine pour le CODEP. Il rappelle le bon impact sur le public et que, vu l'émulation, un vote en AG d'un budget pour achat du matériel a été alloué.

Mme TOULMONDE signale une différence de matériel entre les deux prestataires envisagés et émet un doute quant à la fragilité des queues de sirènes de l'un d'eux.

M. MATHIS demande ce qu'il en est de la sécurité, d'un système pour que la palme se détache en cas de besoin.

M. QUINITIERI a discuté de ce point avec le prestataire qui explique ne pas avoir de souci apparent.

Le vote soumis au prochain CODIR.

* Site internet de la FFESSM :

M. QUINTERI demande où en est l'avancée de l'accès au site fédéral.

M. MATHIS répond qu'il est ouvert pour les OD mais que l'accès aux ATP n'est pas encore possible. Il a pris contact avec

M. GRANDJEAN (Secrétaire Général FFESSM) pour envoyer tous les ATP via le CODEP30 pour une saisie par le national.

Mme BOULAY précise que des litiges administratifs bloquent la progression de ce dossier.

Mme BERNARD signale qu'une formation a été commencée pour neuf stagiaires et demande si l'on peut prévoir une date pour finir le cours en salle.

Mme BOULAY et M. MONTSENY répondent qu'il faut attendre l'autorisation du Gouvernement pour organiser des réunions, qui plus est dans le cadre d'une fédération. Tout est arrêté au niveau national donc suspendu à la décision à venir.

Mme BOULAY indique que la date de l'AG régionale sera très probablement le samedi 15 novembre ou le samedi 21 novembre.

M. MATHIS indique que l'AG du CODEP30 aura lieu en octobre et que la date sera choisie à la majorité des membres présents, suite au doodle qui sera envoyé. Il précise que la question du renouvellement CODIR sera abordée en juillet.

Mme BOULAY remercie M. MATHIS pour l'invitation et reste disponible pour le projet plan d'eau et le Festival des 3 O.

Séance levée à 20h30.

PROCHAINE RÉUNION : fin juillet.

Séverine ROMESTANT

Secrétaire Adjointe du CODEP Gard FFESSM



Samuel MATHIS

Président du CODEP Gard FFESSM

